



ÉLECTION

DU SECRÉTAIRE

DE SÉANCE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 SEPTEMBRE 2025

page 1

L'an Deux Mille Vingt Cinq le vingt cinq septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 18 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Madame Myriam GUTIEREZ.

Présents : Mme GUTIEREZ, M. BLANC, Mme AUTRAN-BLANC, Mme CALERO, Mme DUMARCHER, Mme LAUNAIRE, Mme FROMENT.

Absents excusés :

M. ZILIO représenté par Mme AUTRAN-BLANC

M. BERNE représenté par Mme GUTIEREZ

Mme GIANETTA représentée par M. BLANC

Mme BRISA.

RAPPORTEUR : Madame Myriam GUTIEREZ

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15, il convient de désigner un secrétaire de séance.

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- nommer un secrétaire de séance
- à l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

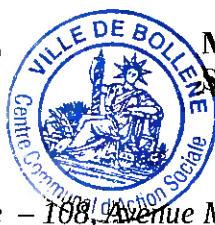
Abstention : Madame CALERO

➔ **DECIDE** de nommer Mme Simone AUTRAN-BLANC, Secrétaire de Séance.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Mme Myriam GUTIEREZ,
Vice-Présidente du CCAS,



Mme Simone AUTRAN-BLANC,
Secrétaire de séance,